



A Paris, le 18/01/2022

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Thierry Bordier - Martine Desaulles  
David Espin - Pascale Monchal - Boris Violet

**NAO**  :

## L'EFFET PCHITT

**Une NAO sous le signe du minima. Comment peut-il en être autrement avec des organisations syndicales réformistes (CGC-CFDT) prêtes à signer moyennant quelques miettes ? L'employeur le sait et il en joue. Une attitude aux antipodes de celle de *Sud*. Compte tenu de l'inflation, des conditions d'exercice du travail particulièrement difficiles en période de pandémie et des excellents résultats financiers prévus pour 2021, *Sud* exigeait des mesures fortes pour le pouvoir d'achat.**

### **Une Prime de pouvoir d'achat au rabais**

L'employeur ne fait que compléter la prime de 600 € de l'accord de branche en versant un complément de 400 €, portant ainsi son montant à 1 000 €. Prime défiscalisée et désocialisée jusqu'à 3 SMIC.

Ce complément de 400 € est versée par toutes les Caisses qui se contentent du minimum pour tenter de calmer la grogne salariale. *Sud* réclamait 2 000 €, montant qui sera versé par la Caisse d'Épargne LDA. Un comble pour notre Caisse, première au benchmark sur nombre d'items.

Cerise sur le gâteau : la prime sera proratisée en fonction du temps de présence effective au cours des 12 mois précédant le mois de versement de la prime et/ou de la durée du travail prévue au contrat.

En clair, cela concernera un nombre conséquent de salariés pour 2021 compte tenu des nombreux arrêts maladie, arrêts garde d'enfants en période de pandémie sans compter les nouveaux entrants et les temps partiels. Seules seront neutralisées les absences pandémie imposées par l'employeur comme ce fut le cas pour les CRC.

### **Mesures salariales : l'affichage des 2,2 % de la masse salariale est trompeur**

Alors que l'accord de branche prévoit 0,8 % d'augmentation générale, la direction baisse son enveloppe de mesures individuelles. Elle passe de 1,7 % (accord NAO 2021) à 1,4 %.

La direction a une fâcheuse tendance à reprendre d'une main ce qu'elle donne de l'autre.

### **Augmentation des salaires minimum du réseau Sauf pour les COCO et exit le siège**

Les seuils sont augmentés de 3 %, avec un coup de pouce aux DA classés H avec une augmentation de plus de 5 %. Les grands oubliés : les COCO. Pour eux ce sera la bulle, FDLP estimant être dans le marché quand ils obtiennent la prime PNE.

Après le projet stratégique qui prévoit une diminution drastique de COCO, c'est la double peine. Autres oubliés, le Siège, on comprend mieux pourquoi la direction s'oppose à toute augmentation par métier au dépend d'une augmentation par classification.

### Ce qui donne en brut annuel :

COCO	COFI E	COFI F	SARCP G	SARCP H
<b>zéro augmentation</b> avec un salaire minimum de <b>27 490 €</b>	<b>33 K€</b>	<b>34 K€</b>	<b>35 K€</b>	<b>37 K€</b>

CAPRO/ CAGP G	CAPRO/CAGP H	DA H	DA I	DA J
<b>36 K€</b>	<b>38 K€</b>	<b>40 K€</b>	<b>43 K€</b>	<b>47 K€</b>

### Pour le reste, du réchauffé

Avec des mesures reconduites chaque année en NAO comme le versement d'une prime de 1 500 € bruts pour l'obtention du diplôme de l'ITB ou le passage de la classification G à H pour les CAGP ayant obtenu le diplôme Dauphine.

**Pour Sud, la direction pouvait et devait faire mieux dans la période. Outre aller au maximum de la prime PEPA soit 2 000 €, elle pouvait par exemple revaloriser des éléments de rémunération de notre volet social et notamment le complément parisien ce qui aurait eu l'avantage de bénéficier à tous. Cette NAO brille par l'absence de mesures destinées à améliorer nos conditions de travail : l'abandon du classement dans la PCO, et la révision de l'accord télétravail entre autres.**

## J'ADHÈRE

A retourner à la permanence **SUD** par courrier interne : 64 - 68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris  
La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40 % du salaire net.

NOM ..... PRÉNOM .....

DATE DE NAISSANCE ..... / ..... / .....

ADRESSE PERSONNELLE .....

PORTABLE PERSONNEL ..... EMAIL PERSONNEL .....

AFFECTATION ..... FONCTION .....

CLASSIFICATION ..... SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) ..... €

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat Sud Solidaires BPCE merci de cocher cette case